

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 123

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Jocelyne MICHAUX (à Pascaline MATAGNE)

Guy CAMBRELENG (à André PIEGAY)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Stéphanie LOCOCCILO (à Arnaud DECAGNY à partir de la question n° 17)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Mehdi GAMRA

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 16 : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque

collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment l'article 5-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient de continuer le renfort des effectifs de la Police Municipale sur l'année 2016, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière sécurité : Création d'un poste de Gardien de Police municipale, à temps complet.

En outre, il convient de créer également un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet suite à la demande de détachement d'un agent relevant de la filière médico-sociale dans la filière administrative.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents concernés,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,

Autorise :

- Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents concernés,
- L'inscription des crédits nécessaires au budget à cet effet,
- Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY




ETAT DES AGENTS CONTRACTUELS AU 2016-09-01 - VILLE

AGENTS CONTRACTUELS EN FONCTION AU 2016-09-01	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice brut	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Collaborateur de cabinet		OTR	914		110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	896		110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	525		110	CDD
Attaché principal	A	ADM	966		3-3 - 2°	CDD
Responsable sur secteur Economies subventions (Attaché Principal)	A	ADM	916		3-4	CDI
Directeur des Relations Publiques et Organisation des manifestations (Attaché)	A	ADM	801		3-3 - 2°	CDD
Chef de Projet aménagement urbain (Attaché)	A	TECH	588		3-4	CDI
Chargé de mission développement culturel (Attaché)	A	CULT	801		3-4	CDI
Biologiste hors classe	A	ENV	1015		3-4	CDI
Vétérinaire hors classe	A	ENV	1015		3-4	CDI
Attaché	A	ADM	703		3-3 - 2°	CDD
Attaché	A	ADM	588		3-3 - 2°	CDD
Attaché	A	ADM	542		3-3 - 2°	CDD
Attaché	A	ADM	588		3-3 - 2°	CDD
Attaché	A	ADM	379		Art 38	CDD
Attaché	A	ADM	542		3-2	CDD
Attaché	A	ADM	801		3-3 - 2°	CDD
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	MS	433		3-1	CDD
Coordinateur "Handi-Défi"	B	S	470		3-3 1°	CDD
Educateur des APS	B	SP	348		3-4	CDI
Rédacteur	B	ADM	576		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	397		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	358		3-3	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357		3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	357		3-2	CDD
Adjoint administratif de 2ème classe	C	ADM	340		3-1	CDD
Adjoint administratif de 2ème classe	C	ADM	340		3-1	CDD
Adjoint administratif de 2ème classe	C	ADM	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	ENV	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD

Adjoint technique de 2ème classe	C	S	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	S	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	MS	340		3-1	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3-1	CDD
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	C	MS	342		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Attaché	A	ADM	442		3 - 1°	CDD
Attaché	A	S	653		3 - 1°	CDD
Attaché	A	S	500		3 - 1°	CDD
Animateur	B	ANIM	497		3 - 1°	CDD ALSH
Animateur	B	ANIM	497		3 - 1°	CDD ALSH
Animateur	B	ANIM	497		3 - 1°	CDD ALSH
Animateur	B	ANIM	488		3 - 1°	CDD ALSH
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	357		3 - 1°	CDD
Technicien	B	TECH	576		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	ANIM	386		3 - 1°	CDD ALSH
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	ANIM	340		3 - 1°	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	TECH	340		3 - 1°	CDD

Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		MS		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		MS		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		MS		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés

Envoyé en préfecture le 11/10/2016
 Reçu en préfecture le 11/10/2016
 Affiché le 
 ID : 059-215903923-20160927-DEL123-DE

Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ADM		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		MS		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ADM		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		MS		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		SP		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		S		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		TECH		10057		Cts aidés
Contrat unique d'insertion		ENV		10057		Cts aidés
TOTAL GENERAL		283				283

(2) SECTEUR

ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

Art 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)

Art 3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-Art 3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-Art 3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-Art 3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

Art 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets